

PER
243

La Revue

DESJARDINS

ÉDIFICE DESJARDINS



Vol. XXVII—N° 10

Octobre 1961

BILLET

DEUX renards, l'un vieux l'autre jeune, s'étaient mis en société pour accomplir leurs forfaits. Le vieux était astucieux, retors, expérimenté comme pas un, mais vicieux et contrebandier. Le jeune, plein de confiance en lui-même, habile, un peu poseur, affichait une large part de suffisance.

Un jeûne prolongé les avait exaspérés tous les deux, à tel point que la faim étouffait la voix de leur conscience, s'ils en eurent jamais.

Un soir donc, un poulailler sans surveillance était justement à leur portée, ils décidèrent d'un commun accord de s'y ravitailler.

« Il faut d'abord un plan bien arrêté décida le vieux renard avec autorité. Car, vois-tu mon jeune, il est important de ne pas perdre la boule. Occupe-toi du coq; il n'y en a qu'un et il suffira pour faire ton expérience. Quant à moi, je connais le métier, j'y suis passé maître; d'un tour de pattes, je maîtriserai les poules. »

La décision fut prise à... sens unique.

Mais, le coq veillait sur sa communauté; il crut possible la présence de l'ennemi: réveillé parce qu'il crut entendre du bruit, l'orgueilleux coq n'ouvrit qu'un œil, et encore, ne l'ouvrit-il qu'à demi. Il jeta un maigre regard maussade du côté de la clôture! Il vit bien un œil luisant, mais le fanfaron s'imagina que c'était le lever du soleil; son devoir était tout tracé: lancer le cocorico matinal, besogne qui lui était exclusive... quand on a la prétention de faire lever le soleil!!!

Pauvre monarque amoindri! il croit toujours à sa bonne étoile, il ne se rend pas compte que son orgueil pourrait être la cause de sa perte et de celle des poules qu'il avait le devoir de protéger!!!

Le fin et rusé jeune renard avait lui aussi, découvert la crête rouge du coq: elle lui servit d'indication. Bien orienté, il introduit prudemment la patte par la fente de la clôture, saisit le coq au collet, resserrant l'étreinte, étouffe l'animal marqué de rouge: le forfait s'est accompli si vite, avec tant d'adresse, que le silence du poulailler n'a pas été rompu, et qu'aucune poule n'eût connaissance de la mort du chef.

C'est alors que notre doyen, en habile connaisseur, opère son massacre. Il fit si bien que, de la plus vieille poule jusqu'au plus jeune poulet, tous les habitants du poulailler, tous je vous dis, moururent sans prendre connaissance.

Ah! vraiment, ce fut un coup de maître!

* * *

Les complications commencèrent avec le partage du butin: ce fut le privilège du jeune de provoquer la dispute.

(Suite à la page 155)

NOTRE COUVERTURE. — La Caisse centrale de l'Union de Montréal fêtait le 8 octobre le 25^e anniversaire de sa fondation. L'édifice actuel date de 1954.



ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXVII, N° 10

QUÉBEC

Octobre 1961

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 142
Éditorial: Pourquoi procède-t-on ainsi?.....	C. VAILLANCOURT..... 143
Un excellent service de la Fédération: la papeterie.....	146
Lettre d'un gérant.....	146
Assemblée annuelle de l'Union régionale de Chicoutimi.....	147
Le coût réel du crédit.....	J.-ALBERT BOYER..... 148
L'abbé Émile Turmel en repos.....	148
Les coopérateurs au carrefour.....	149
Les stocks de beurre dans neuf grandes villes.....	149
In Memoriam.....	149
Canadiens français dans des entreprises anglo-saxonnes.....	150
Le confort moderne dans les ménages.....	150
L'apport des enfants aux fêtes du centenaire de Lévis.....	151
La revue <i>Ma Caisse</i>	151
M. Vaillancourt est décoré de l'Ordre du mérite coopératif acadien.....	151
On écoute sans répondre.....	DANIEL-ROPS..... 152
Notre enquête.....	153
Nos visiteurs.....	153
Revue des journaux.....	154
Crédit à la consommation.....	154
Jean XXIII exhorte les coopérateurs.....	155
Un code d'éthique professionnelle.....	156
Délégué des Caisses populaires à Charlottetown (I.-P.-É.).....	156
Patronage, liberté, coopération.....	156
Les inspecteurs-propagandistes à Joliette.....	157
Important jugement de la Cour suprême.....	157
La taxation des coopératives.....	157
Joindre les deux bouts fait place à une nouvelle émission.....	158
Service de renseignements.....	158
Les loisirs du voisin: une importante évolution depuis 1955.....	159
Consultation légale.....	LE CONSEILLER JURIDIQUE 159

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.75
Pour les autres.....	\$2.25

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, Inc., Québec.



Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Editorial



Pourquoi procède-t-on ainsi ?

NOTRE dernier article éditorial rappelait que les Caisses populaires ont aidé non seulement à une ou quelques-unes mais à presque toutes les industries, et de la façon la plus positive, constructive, éducative possible.

Nous traiterons aujourd'hui d'un autre problème : certains théoriciens ont laissé entendre publiquement que les Caisses populaires ne respectaient plus l'idée de leur fondateur, et que les *Credit Unions* avaient maintenant le monopole de cette sagesse.

Des visiteurs nous viennent d'un peu partout dans le monde. Ils ont surtout étudié les *Credit Unions*, leur façon de penser et d'agir, et ils viennent chez nous voir sur place quelle est notre manière à nous de procéder et d'opérer : ils sont surpris. Vous, dans Québec, nous disent-ils, vous avez respecté l'esprit du fondateur des Caisses populaires, vous avez gardé à la base de votre organisation la valeur morale et humaine, ce que tous les organismes semblables au vôtre devraient s'efforcer de faire.

Tout dernièrement, quelqu'un, avec chiffres en mains, tentait de nous démontrer que nous ne prêtions pas assez sur billet ou reconnaissance de dette, que nous devrions diminuer nos prêts à l'habitation d'au moins 50% afin de prêter plus pour l'achat d'automobiles, de radios, d'appareils de télévision, de manteaux de fourrure, pour des choses dont la durée n'est pas très longue. Comme preuve de ses avancés, ce bon monsieur citait des chiffres publiés dans une revue, il y a quelques mois, disant que les *Credit Unions* avaient une liquidité beaucoup plus

restreinte que celle que maintiennent les Caisses populaires, que les *Credit Unions* faisaient beaucoup de prêts sur billet et très peu à l'habitation. Ces chiffres, selon lui, prouvaient que nous avions tort et que les autres avaient raison. Pour affirmer de telles choses, il faut n'avoir jamais étudié le problème en profondeur afin de saisir la raison de notre manière de procéder, car il y en a une.

Regardons les chiffres donnés par notre théoricien : les *Credit Unions* des autres provinces ont une encaisse complètement liquide de 7% à 7½%, tandis que dans les Caisses populaires du Québec cette encaisse liquide est de 14% à 14½%. Le pourcentage des prêts sur billet faits par les *Credit Unions* des autres provinces est de 65%, tandis que dans les Caisses populaires du Québec, il est de 13.8%. Les prêts hypothécaires consentis par les *Credit Unions* des autres provinces représentent 14.1% ; par les Caisses populaires du Québec, 39.3%. Les obligations détenues par les *Credit Unions* des autres provinces correspondent à 11.0%, et à 29.7% par les Caisses populaires du Québec. Ce qui veut dire que dans les autres provinces les prêts à la consommation absorbent une forte tranche des prêts, tandis que dans Québec ce sont les prêts à l'habitation qui occupent le premier rang.

Est-il nécessaire de revenir sur l'argumentation faite dans notre dernier éditorial à l'effet que les prêts à l'habitation, qui sont des prêts sur hypothèque, aident non seulement à trois ou quatre industries mais à toutes les industries et, en même temps, à la main-d'œuvre à travers notre province.

Pourquoi vouloir restreindre les prêts à quelques articles de ménage ou certaines choses qui vont aider deux ou trois industries plutôt que d'aider le plus grand nombre possible d'industries? C'est un raisonnement que nous ne comprenons pas : nos Caisses populaires font travailler des milliers et des milliers de gens, et, cependant, on voudrait que nous restreignions cette aide, prétendant que, de cette façon, nous allons aider à la consommation. C'est incompréhensible.

Pourquoi exige-t-on une liquidité plus grande dans les Caisses populaires? La raison est bien simple : nos Caisses populaires opèrent sur le plan paroissial tandis que les *Credit Unions*, excepté dans les centres français des autres provinces, opèrent sur le plan industriel. En outre, dans la plupart des *Credit Unions* il n'y a pas de chèques ou d'ordres de paiement, alors que ce service existe dans nos Caisses populaires : nos sociétaires peuvent retirer leur argent à volonté, envoyer des ordres de paiement ici et là, ce qui demande à nos Caisses populaires une liquidité plus élevée pour rencontrer tous ces paiements. Ajoutons que lors de la crise économique de 1929 à 1939 nous avons vu ce que valait la liquidité dans nos Caisses populaires : quelques-unes, même si elles avaient une sécurité parfaite, ont dû fermer leurs portes parce qu'elles manquaient de liquidité. Récemment encore, à la fin de 1959, la situation est devenue assez difficile dans les Banques comme dans les Caisses populaires, la liquidité était très basse ; nous nous demandons ce qui serait arrivé si nos Caisses populaires n'avaient pas eu des obligations qui, à chaque mois, devenaient échues pour leur donner de la liquidité.

C'est tellement facile de regarder les chiffres et de leur faire dire ce que l'on veut, mais la réalité est une toute autre chose. Si ces bons théoriciens, avant de poser leur jugement et nous dire quoi faire, venaient rencontrer les gens du métier, on pourrait, en combinant théorie et pratique, faire des choses merveilleuses. Malheureusement, cela ne paraît pas possible.

Les *Credit Unions* qui, dans 90% à 95% des cas, opèrent sur le plan industriel, exis-

tent principalement dans les centres urbains. Nos Caisses populaires opèrent sur tout le territoire de la province. Sur 1,245 Caisses populaires en opération au 30 juin 1961, 746 étaient dans des centres ruraux. Abandonnerons-nous les gens de la campagne? Cesserons-nous de les aider? Jamais de la vie!

Nous cherchons à prêter pour des choses pratiques, des choses, comme le disait M. Desjardins, qui aideront l'emprunteur à améliorer son sort : consolider ses dettes, acheter soit une machine à coudre pour permettre à la mère de réparer le linge des enfants, soit un poêle électrique, une lessiveuse, etc. De tels prêts sont productifs et éducatifs. Par contre, si un homme vit misérablement, a retiré tout l'hiver de l'assurance-chômage, à certains moments a été même secouru par la Saint-Vincent-de-Paul, et qu'il vienne demander un emprunt de quelque cents dollars à la Caisse populaire pour acheter une automobile, le prêt sera-t-il consenti? On devine la réponse. Ce serait empirer la situation de ce pauvre homme que de lui accorder le prêt demandé. Il a le droit comme les autres d'avoir une automobile, dira-t-on. Bien sûr qu'il a ce droit, mais si cet achat met ses enfants dans le chemin, a-t-il le droit d'agir ainsi? D'ailleurs, pourquoi cet homme est-il dans une telle situation? Très souvent, il n'y a pas de direction saine dans sa maison ; donnez-lui \$10,000., \$15,000., \$20,000., il les dépensera aussi facilement que \$100 ou \$500. C'est ce que la Caisse populaire regarde avant de prêter.

M. Desjardins nous disait clairement que les prêts à la consommation devraient être les derniers à être faits : parce que se rapportant, règle générale, à des articles qui durent peu de temps, les gens devraient être capables d'en supporter le coût.

Prêtez davantage sur billet, nous dit-on, pour protéger les petites gens qui se font exploiter par les compagnies de finance. En 1956, nous avons fait une enquête dans notre localité : sur 17 familles secourues par la Saint-Vincent-de-Paul, 12 avaient à payer un certain montant, chaque semaine ou chaque mois, aux compagnies de finance, avec intérêt à 24% ou 35%. Nous sommes

allés plus loin dans notre enquête pour savoir ce que ces gens avaient acheté avec l'argent emprunté ; nous avons découvert que dans 98% des cas il s'agissait de choses inutiles et même nuisibles. Si ces emprunteurs avaient mis de côté le même montant qu'ils devaient par la suite payer aux compagnies de finance, ils auraient pu acheter, au bout d'un an, des choses beaucoup plus utiles, à un coût moindre ; et avec l'économie réalisée en payant comptant, ils auraient acheté d'autres choses nécessaires et auraient en même temps augmenté l'activité économique.

Nous pourrions citer de nombreux cas du même genre. La bêtise humaine, on l'a dit, est presque sans limites. Combien d'emprunteurs s'adressent aux compagnies de finance parce qu'ils savent d'avance que la Caisse populaire ne prêterait pas ; le prêt n'aurait pas de bon sens.

L'éducation de ces gens serait à faire ? Nous le savons et nous nous efforçons de les éduquer, mais c'est une tâche de longue haleine, et une mentalité ne se change pas du jour au lendemain.

Il y a des emprunteurs à la Caisse populaire qui, à un moment donné, vont à la compagnie de finance. L'un d'eux avouait candidement : « Si je m'étais adressé à la Caisse populaire pour demander encore un emprunt, on m'aurait dit de mettre d'abord de l'argent de côté, et ainsi au bout de quelques mois j'aurais le montant voulu. Mais je ne pouvais attendre, ma femme voulait avoir sans tarder la fourrure convoitée car on était au mois d'août et, à la fin de ce mois, paraît-il, c'est le temps de porter ces choses-là. » Vous voyez la mentalité.

Les *Credit Unions* peuvent plus facilement prêter sur billet que sur hypothèque. Étant des organismes industriels, il leur est facile de retenir sur le salaire de l'employé de cette compagnie ou de cette usine, \$2., \$3., ou \$5. par semaine pour rembourser son prêt. C'est une toute autre affaire dans nos Caisses populaires : elles opèrent sur le plan paroissial, aident à toute la paroisse et non pas seulement à une industrie, et les besoins dans la paroisse sont plus diversifiés. En outre, nos Caisses po-

pulaires, dans une proportion des deux tiers, opèrent dans les centres ruraux, où il n'y a pas de *Credit Unions* et où il ne peut y en avoir.

Dans les centres français du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta, les *Credit Unions* opèrent comme nos Caisses populaires dans le Québec, sur le plan paroissial. Si dans la moyenne que nous avons citée plus haut il y a un certain pourcentage de prêts hypothécaires, c'est que ces Caisses françaises font ce genre de prêts.

Pourquoi procédons-nous ainsi ? Pour nous, c'est le bon sens, c'est la logique, c'est la façon de faire quelque chose de bien et de constructif. Qu'avec de nouveaux moyens nous réussissions à approcher un plus grand nombre de gens, que nous puissions leur montrer tout ce que nous faisons pour leur aider, nous le voulons bien. Nous espérons même que notre publicité dans ce sens s'intensifiera, que le nombre de nos prêts sur billet ou reconnaissance de dette sera encore plus grand, mais il faudra toujours observer les règles de prudence et de bon sens, opérer pour le plus grand bien de nos sociétaires et non pour le bénéfice d'un organisme ou d'une industrie en particulier.

Voilà notre manière de faire. Nous n'en voulons pas à ceux qui ont des points de vue différents. Bien au contraire. S'ils exposent leur façon de voir et de procéder cela nous permet de dire pourquoi nous faisons telle et telle chose. Ne l'oublions pas, tous les dirigeants de la Fédération des Caisses populaires, des Unions régionales et des Caisses locales aiment leur organisme, ils veulent son développement. Nous aimons les Caisses populaires, nous croyons les aimer autant que ceux qui, étant en dehors, se sentent obligés de nous dire comment il faut faire. Si nous faisons telle et telle chose, si nous procédons de telle façon, nous avons nos raisons : notre expérience nous guide et nous restons fidèles aux directives que notre fondateur nous a données.

B. Vaillancourt

Un excellent service de la Fédération : la papeterie

TEL qu'annoncé dans le 29^e rapport annuel de la Fédération, le Service de la papeterie de la Fédération a crédité aux Caisses par l'entremise de leur Caisse centrale une ristourne de 5% sur les achats de papeterie. Cette ristourne se compare très avantageusement avec celle de 3% payée l'année précédente et qui représentait une somme totale de \$7,458.26 ; cette année, la somme totale est portée à \$10,703.37 et répartie entre les Caisses populaires et les Unions régionales.

Ces résultats font foi de la progression constante du Service de la papeterie et du souci des dirigeants de la Fédération de maintenir un haut degré de service à l'égard de toutes les Caisses affiliées. Le Service de la papeterie s'est toujours efforcé de fournir aux Caisses tout le matériel nécessaire pour accomplir leurs travaux le plus efficacement possible tout en donnant la plus grande satisfaction à leurs sociétaires.

Le chiffre total des ventes pour l'année traduit le patronage soutenu que les Caisses accordent à leur Service de papeterie. Au 31 mars 1961, ce chiffre s'élevait à près de \$300,000. dont plus des deux tiers provenaient des achats des Caisses locales, \$30,000. des Unions régionales et Caisses centrales et près de \$50,000. des Producteurs de sucre d'érable, de la Société d'assurance des Caisses populaires et de l'Assurance-Vie Desjardins.

Nous le mentionnions sur une récente lettre circulaire, le montant maximum payé en ristourne à une Caisse s'élève à près de \$150. Il a été payé à la Caisse populaire de Loretteville pour des achats totalisant près de trois mille dollars (\$3,000.). C'est dire tout l'avantage qu'ont les Caisses à transiger avec leur Service de papeterie. Non seulement bénéficient-elles ainsi de prix avantageux, mais encore elles accumulent des ristournes très intéressantes.

Pour faciliter vos transactions avec le Service de la papeterie, nous vous encourageons à utiliser le catalogue que vous avez en mains. De plus, chaque Caisse reçoit du Service de la papeterie une volumineuse correspondance concernant la vente de nouveaux articles ou le renouvellement de certains achats. Nous vous incitons à lire attentivement cha-

cune de ces lettres et à y donner suite selon vos besoins en vous efforçant à toujours mieux servir vos sociétaires.

Le Service de la papeterie de la Fédération a été créé pour vous. C'est votre avantage de l'utiliser le mieux possible en y canalisant vos achats, vos problèmes de papeterie et vos suggestions.

LETTRE D'UN GÉRANT

Mon cher,

Je viens de prendre connaissance du rapport des délibérations tenues lors du Congrès des Caisses au mois de mai. Il est assez étonnant de constater à la lecture du compte rendu qu'un bon nombre d'idées plus ou moins importantes ont pu échapper même à ceux qui assistaient au congrès, et j'en étais. Ne serait-ce que pour cette raison, et il y en a bien d'autres, il est extrêmement utile que nous puissions garder en bibliothèque les débats du congrès.

Ainsi, il a beaucoup été question de publicité sous toutes ses formes ; mais, là-dessus, les congressistes n'ont pas semblé retenir l'opinion d'un délégué qui disait à peu près ceci : « Comment les Caisses soutiendraient-elles les effets d'une abondante publicité en matière de prêts par exemple si, dès maintenant, comme l'on sait, elles sont débordées de toutes parts et ne peuvent satisfaire aux désirs pressants de leurs sociétaires ? » Comme tu vois, la question est plus « grosse » de sens qu'elle n'en a l'air.

D'après moi, elle souligne, en effet, la nécessité de clarifier des termes que dans nos Caisses on emploie l'un pour l'autre sans souci de la justesse. Je veux parler des confusions que nous créons en employant l'un pour l'autre les mots éducation, propagande, publicité. Il faudra bien que quelqu'un fasse un jour la lumière sur la nature et les méthodes de ces trois activités.

Si maintenant je reviens à la question posée au congrès, je me rends compte que ce dont nos Caisses ont besoin, ce n'est pas de publicité sur leurs prêts, mais d'abord d'éducation à l'épargne, d'éducation portant sur les principes et le fonctionnement d'une Caisse, sur sa nature coopérative et sur le rôle immense des sociétaires dans un organisme semblable.

Comme tu vois, je suis d'avis qu'on cesse de parler de publicité et qu'on s'attache de plus en plus à faire de l'éducation. Cette éducation, il faudra la réaliser en tenant compte de la dispersion des dirigeants et sociétaires de Caisses. Il n'est pas facile d'adapter à ces conditions de fructueuses méthodes. C'est pourtant à cette tâche que nous devons faire face. L'imagination de tous les gérants ne sera pas de trop pour faire face à la musique.

Toi qui as déjà mis au point un Service d'information des sociétaires, c'est de toi que nous attendons les premières suggestions.

Saluts,

TON COLLÈGUE.

Assemblée annuelle de l'Union régionale de Chicoutimi

L'UNION régionale des Caisses populaires Desjardins du diocèse de Chicoutimi a tenu sa 18^e assemblée annuelle en la ville de Chicoutimi, dimanche le 30 juillet, devant une nombreuse assistance de dirigeants et délégués des différentes Caisses du diocèse.

Dans son rapport, le gérant de l'Union, M. Armand Parent, a noté les progrès des Caisses de la région en soulignant que leur actif s'élève à près de \$25,000,000., ce qui constitue une augmentation de \$2,212,000. sur l'actif de l'an dernier. Cet actif est réparti en 74 Caisses dont font partie plus de 66,000 sociétaires.

M. Parent a également rappelé dans son rapport que le mouvement des Caisses populaires fête cette année le 60^e anniversaire de fondation de la première Caisse à Lévis. Il a fait part de la campagne d'éducation actuellement en cours dans toutes les Caisses populaires pour souligner cet anniversaire du mouvement.

Prenant à son tour la parole, le sénateur Vaillancourt a répété, chiffres à l'appui, que les Caisses avaient toujours favorisé de leur appui financier l'industrie québécoise. Il a réfuté avec vigueur certains arguments spécieux utilisés dans certains milieux par des

gens qui voudraient voir changer la politique des Caisses. Le sénateur en a profité pour expliquer que ceux qui font état des capitaux considérables des Caisses populaires oublient trop souvent que ces capitaux sont détenus par 1,245 Caisses à travers toute la province pour servir d'abord à des besoins locaux.

En terminant, M. Vaillancourt a formulé des vœux à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de la Caisse populaire de Chicoutimi. C'est d'ailleurs à l'occasion de cet anniversaire qu'on avait choisi Chicoutimi pour cette assemblée générale annuelle.

Pour la première fois, le 29 août dernier, le Conseil d'administration de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins siégeait dans sa nouvelle salle de réunion aménagée au cinquième étage de l'édifice Desjardins, Lévis. Notre photo a été prise à cette occasion. On remarque, de gauche à droite : M.M. M. Gravel et J.-B. Lefebvre, de l'Union de Joliette ; G. Rivard, de l'Union de Trois-Rivières ; A. Pothier et R. Dupont, de l'Union de Sherbrooke ; O. Gagnon et A. Bernard, de l'Union de Gaspé ; R. Pelletier, de l'Union de l'Ouest québécois ; E. Guimont, de l'Union de Québec ; N. Mackay, de l'Union de Saint-Hyacinthe ; M. Perreault, de l'Union de l'Ouest québécois ; J.-P. Bernier, de l'Union de Saint-Hyacinthe ; A. Parent et J.-A. Plourde, de l'Union de Chicoutimi ; hon. C. Vaillancourt, E. Girardin et P.-E. Charron, respectivement gérant, président et assistant-secrétaire de la Fédération ; J.-J. Caron, de l'Union de Trois-Rivières ; G.-A. Lebel, de l'Union de Rimouski, et L. Rémillard, de l'Union de Montréal.



Le coût réel du crédit

Le crédit au consommateur est devenu une grande source de profit pour les gens du commerce ; dans certains cas, des détaillants affirment réaliser de plus grands bénéfices par le crédit que par la vente de leurs marchandises. Les frais pour ce crédit varient considérablement. Cependant, aucune comparaison n'est possible à moins de réduire les frais de service ou de crédit à un taux réel d'intérêt pour une année. Le coût du crédit au consommateur ou à l'emprunteur varie, en pratique, de 12% à 50% ou plus, mais les prêteurs déguisent ce coût en disant qu'il n'est que de « tant de sous par jour » ou 2%, plus ou moins, par mois, et ainsi de suite. C'est ainsi que les détaillants et même des institutions bancaires essaient de cacher le véritable taux d'intérêt exigé pour des ventes à tempérament ou pour des prêts à plus ou moins longue échéance. Aussi, l'acheteur doit-il se faire mathématicien afin de déterminer le coût réel du crédit.

Les frais de crédit ou de service, comme l'intérêt sur prêt, sont ordinairement énoncés en pourcentage. Mais les pourcentages de frais de crédit, etc., ne sont pas des taux d'intérêt. L'intérêt réel, lorsqu'il s'agit de vente

de marchandises de consommation, payables par mensualités, est en général le double du taux des frais de service (*carrying charges* en langue anglaise). La table ci-dessous est un guide pour connaître le taux réel d'intérêt lorsque la dette est payée en une année :

Voici ce que vous coûte le crédit...

Si les frais de service sont ajoutés au prix d'achat et que la somme totale est payée en 12 paiements mensuels égaux :

Lorsque l'on dit	Vous payez
4% l'an	7.3%
6% «	10.9%
8% «	14.5%
10% «	18.0%
1% par mois	21.5%

Si les frais ne s'appliquent qu'au solde impayé :

Lorsque l'on dit	Vous payez
$\frac{3}{4}$ de 1% par mois	9%
1% « «	12%
1 $\frac{1}{4}$ % « «	15%
1 $\frac{1}{2}$ % « «	18%
2 $\frac{1}{2}$ % « «	20%

Mais il devient plus difficile de trouver le véritable taux d'intérêt annuel lorsque le contrat est d'une durée excédant un an. Même les gens instruits fréquemment ne savent combien d'inté-

rêt ils paient ni ne peuvent en faire le calcul.

Pour le consommateur qui désire savoir ce que lui coûte le crédit, il existe une formule dont la sûreté a été prouvée lorsqu'il s'agit d'un contrat n'excédant pas une durée de 36 mois.

Au-delà d'une telle période de 36 mois, selon les statisticiens, même cette formule peut fausser la réponse. Mais comme la plupart des contrats sont de 36 mois et moins, la formule suivante est recommandée pour la conversion du pourcentage des frais de crédit et de service en un taux annuel réel d'intérêt :

i = taux des frais
 m = nombre de paiements dans un an
 n = nombre de paiements pour régler la dette

D = coût des frais en dollars

P = prix d'achat ou avance en argent.

$$i = \frac{2 m D}{P (n + 1)}$$

Exemple : Une personne achète un ameublement de maison au coût de \$300., payable en 30 mois, et les frais de service s'élèvent à \$64. Quel est son taux annuel réel d'intérêt ?

$$i = \frac{2 \times 12 \times \$64.}{\$300. \times 31} = 16\%$$

Les tables et la formule que contient le présent article devraient être conservées à la portée de la main de tous les gérants, afin d'éduquer leurs sociétaires sur le coût réel du crédit au consommateur et les mettre en garde aussi de ne jamais signer de contrat sans le lire et jamais, au grand jamais, de ne signer un contrat en blanc laissant au vendeur le soin de le remplir après coup. Autrement vos sociétaires s'exposent à des surprises qui seront loin d'être agréables.

J.-A. BOYER

(Lettre-Bulletin : Fédération des Caisses populaires de l'Ontario.)

L'abbé Émile Turmel en repos

LES paroissiens de l'Ancienne-Lorette ont appris avec un profond regret le départ de leur dévoué curé, M. l'abbé Émile Turmel. L'abbé Turmel a, en effet, récemment demandé qu'on le relève de ses fonctions.

Bien que, d'une part, tous les membres du mouvement s'attristent du fait que l'abbé Turmel doit prendre du repos, ils se réjouissent cependant de le voir

jouir enfin d'un répit bien mérité.

Le mouvement Desjardins n'oublie pas qu'en 42 ans de prêtrise, l'abbé Turmel a œuvré avec lui depuis 37 ans comme secrétaire de l'Union régionale de Québec et, depuis près de 30 ans, comme secrétaire de la Fédération, soit depuis la fondation de ces deux organismes.

Nous souhaitons à l'abbé Turmel une heureuse convalescence.

Les coopérateurs au carrefour

Le prochain Congrès général de la coopération qui aura lieu à Québec les 23, 24 et 25 octobre prochain aura pour thème *Consommateurs à l'action*. Comme le soulignait récemment l'organe officiel du mouvement coopératif, « ce congrès sera la suite logique de celui de l'an passé au cours duquel on s'était appliqué à sensibiliser les coopérateurs de tous les secteurs du mouvement à l'égard de la coopération dans le domaine de la consommation... L'objectif visé cette fois-ci est de définir et de préciser les formules propres à assurer de la façon la plus efficace et la plus pratique possible la mise en commun des ressources et des énergies de tous les groupes de coopérateurs pour envahir le champ de la consommation et y exercer une influence salutaire. »

Dans notre province, le secteur de la consommation a été trop longtemps négligé par les coopérateurs. Ce fait est abondamment illustré par la facilité avec laquelle nous nous laissons bernier par les trucs publicitaires les plus simplistes et par notre façon molle de réagir à des campagnes visant à nous éclairer sur le secteur de la consommation et sur les pratiques qui y bouleversent les lois de l'offre et de la demande.

Non seulement avons-nous négligé de bâtir des coopératives de consommation, mais nous avons également laissé de côté l'information et l'éducation que de véritables coopérateurs auraient dû faire auprès des consommateurs en matière d'achat, de crédit, d'alimentation, etc. Ces lacunes sont graves, et d'autant plus que de toutes les activités économiques que nous pratiquons, c'est celle de la consommation qui est la plus importante. Dans un article publié à la suite de la parution du dernier livre de Paul Lambert, Bernard Lavergne

insiste en ces termes sur la fonction de consommateur :¹

... « Il importe, à mon avis, de donner la primauté aux intérêts du consommateur plutôt qu'à ceux du producteur, ne serait-ce que par la raison que de la naissance à la mort nous sommes tous consommateurs tandis que nous ne sommes producteurs que durant la période de la vie où nous sommes en pleine possession de nos moyens. Par la raison

1. LAMBERT, Paul, *La doctrine coopérative*. LAVERGNE, B., *Revue des études coopératives*, avril-juin 1959.

aussi que la consommation est le but de toute production, que le producteur doit se subordonner au consommateur tandis que le consommateur n'a pas le devoir de se subordonner au producteur. »

De telles pensées s'imposent à la réflexion des coopérateurs à la veille d'un congrès sur la consommation. Souhaitons que les coopérateurs se présentent au congrès avec un imposant bagage de suggestions propres à mettre en branle tous les coopérateurs et tous les consommateurs.

Les stocks de beurre dans neuf grandes villes

LES stocks de beurre de fabrication dans neuf grandes villes canadiennes, le 9 mars de cette année, se chiffraient par 58,413,000 livres, soit quelque 30% de plus qu'un an auparavant (44,779,000), selon un communiqué spécial du Bureau fédéral de la statistique. Voici, en milliers

de livres, les stocks au 9 mars : Québec, 4,017 (5,090 un an plus tôt) ; Montréal, 28,894 (18,207) ; Toronto, 5,881 (2,993) ; Winnipeg, 9,870 (12,694) ; Regina, 2,866 (1,605) ; Saskatoon, 2,963 (1,826) ; Edmonton, 2,542 (1,389) ; Calgary, 426 (338) ; et Vancouver, 954 (637).

IN MEMORIAM

M. J.-A. DESLANDES

La Caisse populaire de Saint-Christophe de Pont-Viau vient de perdre un dévoué serviteur en la personne de M. Aldéric Deslandes, décédé le 6 août dernier, à l'âge de 67 ans.

Commissaire de crédit de la Caisse depuis 1949, il en devenait administrateur en 1959. Il laisse à tous le souvenir d'un homme de bien.

Nos sincères condoléances.

M. J.-P.-A. LÉTOURNEAU

La Caisse populaire Saint-Joseph de Québec vient d'être endeuillée par la mort de son ex-gérant, M. J.-P.-A. Létourneau, qui avait participé à la fonda-

tion en 1942. M. Létourneau avait occupé le poste de gérant de 1942 à 1957.

Nos vives condoléances à la famille éprouvée.

M. NARCISSE DION

La Caisse populaire de Loretteville vient de perdre un dévoué serviteur en la personne de M. Narcisse Dion.

Fondateur de la Caisse, M. Dion fut durant 18 ans commissaire de crédit.

M. Dion a participé activement à tous les mouvements sociaux de la paroisse. Homme de cœur et d'action, il sera regretté de tous.

Nos sincères condoléances à la famille éprouvée.

Canadiens français dans des entreprises anglo-saxonnes

« **S**I mon garçon devait gagner dix mille dollars par année dans une entreprise canadienne-anglaise, il me serait indifférent qu'il ne parlât plus français. »

C'est un Canadien français qui parle, un Canadien français devenu cadre dans une grande entreprise étrangère qui entretient au pays d'importantes succursales. Son affirmation a surpris bien des auditeurs, elle en a confirmé d'autres dans leurs opinions. Mais surtout, elle évoquait précisément le débat, sérieux et généralisé, qui se déroule dans la communauté canadienne-française et qui constitue sûrement un facteur dynamique dans l'évolution de notre société. Le débat s'est constitué autour de deux pôles : libération économique et progression culturelle.

C'est en somme à ces préoccupations que nous ramenait récemment une émission de Radio-Canada sur la condition faite à la jeune génération d'administrateurs canadiens-français. Ce fut à notre avis une bonne émission. Elle nous a rappelé le double caractère de nos aspirations de groupe, aspirations qui nous portent à la fois vers un niveau de bien-être élevé et vers l'affirmation de plus en plus forte de notre entité culturelle au sein du monde anglo-saxon. C'est entre ces idéaux que naît le conflit ; il s'agit en fait de savoir si comme groupe nous sacrifierons certains éléments de notre culture à un plus grand niveau de bien-être ou vice versa. Certes, il ne devrait pas y avoir là de conflit, mais il nous est imposé par notre condition de minorité culturelle et d'infériorité économique.

Certains des administrateurs que nous avons vus à la télévision ont déjà fait leur choix ; les paroles rapportées plus haut en font foi et d'une façon qui n'est pas équivoque. Ils ont en quelque sorte sacrifié leur appartenance à la communauté canadienne-française à leur prospérité personnelle. Cette option qu'ont fait nos jeunes est-elle significative ? N'est-elle pas un signe que la hiérarchie des valeurs a été transformée et qu'on préfère s'orienter vers une sécurité tranquille plutôt que de gagner une liberté coûteuse, une liberté acquise au prix de sacrifices économiques ?

Certains auditeurs ont été choqués des attitudes prises par des administra-

teurs au cours de cette télémission. Ceux-là feront bien de se rappeler qu'ils ne doivent pas jeter la pierre. Tout au contraire, ils doivent ouvrir les yeux ; ils constateront alors que le choix de ces administrateurs n'est pas seulement le leur, mais celui de toute la collectivité. C'est toute la communauté en effet qui a choisi son niveau de vie et qui lui sacrifie dans une certaine mesure les revendications sur le plan culturel. Cette situation n'existe pas seulement dans la province de Québec ; elle est à l'échelle canadienne. Le directeur de la Banque du Canada ne manque jamais de le rappeler ; notre indépendance économique et culturelle ne sera pas acquise gratuitement, elle coûtera quelque chose. Nous le comprenons tous ; il nous reste à prendre la décision.

Le choix qu'ont fait certains administrateurs qu'on nous a présentés ne serait pas inquiétant s'il était individuel. Or, tel n'est pas le cas ; ils ont suivi le choix de la communauté. C'est cela qui est tragique et qui exige une attention immédiate. Il nous faudra de plus en plus sensibiliser la popula-

tion à ces problèmes et particulièrement ceux qui sont ou seront appelés à exercer un *leadership* dans le champ propre de leur activité. C'est une tâche urgente, difficile et considérable. Tout le mouvement doit assumer de lourdes responsabilités en face de cette situation. Il faut souhaiter que chaque Caisse y mette du sien et soit à la hauteur de la tâche.

On peut tirer au moins une leçon de cette émission et des attitudes qui y ont été prises par de jeunes administrateurs. Et cette leçon est la suivante : la spécialisation et la compétence n'excluent pas la culture et ne doivent pas être acquises au détriment de celle-ci. C'est une leçon qu'il nous importe de retenir au moment où on va reconnaître de plus en plus la nécessité de nos écoles de science administrative. Il nous faudra former des administrateurs et, en général, des spécialistes compétents mais cultivés. Ce ne sera pas payer trop cher pour envoyer en milieu étranger des hommes représentatifs qui ne sacrifieront pas leur culture à leur souci d'avancement.

Le confort moderne dans les ménages

LA proportion des ménages canadiens jouissant de l'électricité et d'autres commodités modernes a continué de s'accroître en 1960, d'après des chiffres provisoires tirés du relevé annuel des commodités et installations ménagères.

En 1960, 80.6% des ménages avaient un téléviseur (74.5% en 1959), 96.2% (96.1) avaient un radio et 83.3% (80.0) avaient le téléphone. Exactement les deux tiers des ménages avaient une automobile (65.1% en 1959), soit 59.2% (57.9) qui en avaient une et 7.4% (7.2) qui en avaient deux ou plus.

Le relevé indique que 91.1% des ménages avaient un réfrigé-

rateur mécanique en 1960 (89.1% en 1959), 11.5% (9.7) avaient un congélateur ménager, 86.7% (85.7) avaient une machine à laver électrique dont 12.1% en avaient une automatique.

Des chaudières ont servi au chauffage de 66.3% des ménages en 1960 (63.6% en 1959) ; les autres ménages (33.7 contre 36.4%) se servaient d'autres appareils de chauffage. Plus de ménages ont chauffé au mazout et au gaz et moins ont chauffé au charbon et au bois. Des ménages qui avaient une chaudière, 39.9% (36.8 en 1959) ont chauffé au mazout, 13.6% (11.7) au gaz, 9% (10.8) au charbon et au coke et 3.2% (3.6) au bois.

L'apport des enfants aux fêtes du centenaire de Lévis

PARMI les souvenirs que nous garderons des fêtes du centenaire de Lévis, il y a cette image des enfants défilant dans les rues en costumes traditionnels aux échos de leurs chansons préférées.

Qui, dans Lévis, n'a pas mis le nez à la fenêtre en entendant de loin chanter les enfants. Alors, vous les avez vus circulant par joyeuses grappes et portant élégamment qui, de longues jupes à

cerceaux serpentées de rubans et de dentelles, qui de jolis bonnets d'époque, d'autres ayant noué le petit lacet qu'on portait jadis en guise de cravate.

Parasols, chapeaux, petites bourses de fantaisie, l'ingéniosité des fillettes n'avait rien oublié. Portant les costumes du centenaire à l'église aussi bien qu'aux jeux, les enfants ont rehaussé de leur spontanéité et de leur joie les fêtes du centenaire ; et les dis-

tractions qu'ils nous ont occasionnées aux heures de bureau ont été pour certains les plus intéressantes manifestations du centenaire.

J'ai vu les enfants danser dans la rue et, un soir, débouchant au coin du parc, je les ai aperçus se tenant par la main et menant sur le gazon une ronde endiablée... Je me disais que c'est aux enfants qu'on devrait confier l'organisation de fêtes populaires...

La revue « Ma Caisse »

AVEC la fin de la période des vacances, nous reprendrons bientôt la publication de la revue *Ma Caisse* qui, normalement, devrait paraître cinq fois d'octobre à juin. Cette feuille qui s'adresse à tous les sociétaires de Caisse populaire a connu des hauts et des bas depuis sa mise en circulation auprès des Caisses. Il est dommage qu'on ait été plus souvent enclin à faire des remarques sur la revue qu'à proposer des suggestions pour l'améliorer.

Les rédacteurs continuent quand même de faire un travail que nous estimons excellent et il faut souhaiter que leurs efforts soient épaulés par le souci de tous les gérants de répandre la revue *Ma Caisse* auprès de leurs sociétaires auxquels elle est destinée.

Il est intéressant de noter à ce sujet que nous recevons de nombreuses demandes de Caisses françaises à travers le pays exprimant

le désir de s'abonner à *Ma Caisse* et d'en faire la distribution la plus large possible.

Si cet exemple était imité dans notre propre mouvement, il n'y a pas de doute que les sociétaires seraient mieux renseignés sur leur Caisse et leur accorderaient un appui beaucoup plus important.

C'est en ce sens que votre Caisse a profit à répandre la revue *Ma Caisse*.

M. Vaillancourt est décoré de l'Ordre du mérite coopératif acadien

L'honorables Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, s'est vu décerner récemment un certificat de l'Ordre du mérite coopératif acadien. M. Vaillancourt rehaussait alors de sa présence les fêtes qui ont marqué, en juillet, à Petit-Rocher, au Nouveau-Brunswick, le vingt-cinquième anniversaire de la première Caisse populaire acadienne. L'Ordre du mé-

rite coopératif acadien souligne le dévouement extraordinaire dont a fait preuve le sénateur Vaillancourt pour favoriser le mouvement au Québec et parmi tous les groupes canadiens-français.

M. Alexis Duguay, président de l'Union coopérative acadienne, a remis lui-même au sénateur Vaillancourt, au nom des coopérateurs acadiens, les signes du mérite coopératif.

ATTENTION !

Trois nouveaux articles de publicité

- Calendriers de bureau 1962
- Calendriers perpétuels
- Nouvel étui pour livret de chèques

Consultez les circulaires du Service de papeterie !

Adressez vos commandes à...

Fédération des Caisses populaires,
59, avenue Bégin,
Lévis.

On écoute sans répondre

par DANIEL-ROPS de l'Académie française

« CE qui m'a le plus frappé depuis que je suis en Occident ? »

Cet ami extrême-oriental auquel nous venons de poser la question paraît hésiter à répondre. Il sourit, se tait longuement, puis s'excuse : « Je crains de vous blesser, de vous faire de la peine, de paraître dédaigner tout ce que j'ai vu de grand et de noble depuis que je suis chez vous. Mais puisque vous me demandez de vous parler à cœur ouvert, je veux vous répondre. Eh bien, je suis inquiet, très inquiet pour vous, pour cette civilisation qui est la vôtre et envers qui l'humanité a tant de raisons de marquer de la gratitude. Il me semble qu'elle est en train de se laisser pourrir dans ses racines. C'est comme un beau chêne qu'on voudrait faire vivre dans un flot d'eau boueuse et putride : croyez-vous qu'il subsisterait longtemps ? »

« Depuis que je suis à Paris, j'ai tâché de bien regarder autour de moi, tâché de vous comprendre. J'ai lu vos journaux, considéré vos rues, vos films. Chaque fois ou presque, que je suis allé voir un film récent, français ou italien — vos deux pays semblent marcher sur la même route, — j'ai été gêné par des scènes qui, chez nous, feraient scandale, et qu'un public qui semblait composé de très honnêtes gens trouvait tout naturelles. Il faut bien qu'elles soient tout naturelles, en effet, puisqu'on les laisse s'étaler sur les murs, en affiches, que la presse s'en empare, que la télévision même en présente d'analogues.

« Voilà le danger qui me paraît menacer les sources vives de votre civilisation, et pas seulement en Europe : en Amérique, il en va de même, avec un peu plus d'hypocrisie. La civilisation occidentale me semble en passe de devenir une civilisation érotique, une civilisation hantée par le fait sexuel, où il semble qu'il n'y ait pas de plus grands problèmes que ceux que posent les relations de l'homme et de la femme.

« Je voudrais voir rapporter deux faits que j'ai observés moi-même et notés sur mon carnet. J'achète mon journal à la même boutique. Deux fois par semaine, je vois venir une jeune fille, d'environ dix-huit ans, qui est employée

dans un salon de coiffure. L'entendant demander à la marchande, chaque fois : « Les cinq, comme d'habitude ! », je me suis renseigné. Que sont ces cinq ? Il s'agit de ces hebdomadaires que vous appelez « presse du cœur ». Il paraît qu'il y en a dix particulièrement célèbres. La petite coiffeuse les achète tous, en deux fois, et déclare ne lire rien d'autre. Je ne pense pas que cela soit une bien bonne formation . . .

« L'autre fait que je veux vous citer m'amènera à des remarques plus graves. J'habite chez une femme veuve, mère de deux enfants, qui m'a loué une chambre. D'après ce que j'ai compris, elle est chrétienne, protestante : elle va au temple chaque dimanche. Mais quand elle emmène ses enfants au cinéma c'est toujours à une de ces salles qui ne passent que des films soviétiques. Je lui ai demandé si elle était communiste. « Pas du tout, m'a-t-elle répondu, mais là au moins je suis sûre qu'il n'y aura pas de scènes déshabillées et de baisers en gros plan. J'aime encore mieux pour mes enfants une propagande politique à laquelle ils ne sont guère perméables que les étalages des films américains, français ou italiens. »

« Cette confession d'une honnête mère de famille m'amène à préciser pourquoi je me sens inquiet lorsque je considère votre civilisation. Dans la gigantesque compétition qui est présentement engagée, au terme de laquelle il s'agit, peut-être, tout simplement de survivre ou de disparaître, l'Occident a deux partenaires. Le monde communiste, d'une part, et, d'autre part, moins dangereux en apparence présentement, mais, pour l'avenir, plus déterminant sans doute, ce monde auquel j'appartiens, que vous appelez parfois le « tiers-monde », ou encore le monde afro-asiatique. Malheureusement a fait une constatation que chacun peut faire quant au monde communiste : on y observe une austérité, une dignité morale, une réserve sur certains sujets, qui tranchent singulièrement avec votre érotisme occidental. J'ai traversé Moscou en venant à Paris ; je n'y ai pas vu une seule de ces affiches qui couvrent vos murs, même dans le métro,

que je ne voudrais pas laisser voir à mes filles : je n'y ai pas vu un seul journal « du cœur ».

« Et chez nous, il en est de même. Que nous nous réclamions de Confucius ou de Bouddah, nous plaçons très haut les vertus de pureté, de chasteté. Je ne veux pas dire par là qu'il ne pèse pas, actuellement, sur nos mœurs, une menace d'érotisme : dans la mesure où l'influence des Occidentaux, des Américains surtout, s'exerce sur nos peuples, cette menace s'alourdit. Mais je puis vous assurer que, partout, ceux qui se considèrent comme les guides de leurs frères, les élites si vous voulez, ont parfaitement compris le danger et réagissent. C'est vrai, dans l'Inde de Nehru comme au Viêt-Nam de Diem, de même au Japon où les problèmes sexuels se posent de façon pressante, mais où, aussi, se développe un vaste mouvement moral pour la continence et la discipline volontaire. Bientôt, en face de ces deux partenaires dans la *struggle for life*, seul l'Occident sera la civilisation de l'érotisme. Je ne crois pas qu'il ait à s'en féliciter.

« J'ai lu récemment sur ce sujet des réflexions de l'écrivain anglais Aldous Huxley, qui ne passe pas pour un timide ni un bégueule. Il observe qu'à force de concentrer toute l'attention des peuples sur ce genre de questions et de satisfactions, on finit par mettre en œuvre une masse énorme d'énergie sur l'érotisme, alors qu'elle serait d'une bien plus grande utilité, ordonnée à d'autres sujets d'intérêts et à d'autres formes d'activité. C'est là un point de vue « dynamique » ou mathématique si l'on veut, et il est judicieux : mais, vous le savez bien, il en est d'autres. Vous dites volontiers, vous, que la vraie civilisation de l'Occident est chrétienne : à l'observateur venu de loin, elle paraît davantage adorer Éros ou Aphrodite que celui qui a dit : « Soyez purs comme je suis pur . . . »

Et nous avons écouté ces remarques sans répondre, car, en vérité, que répondrions-nous ?

(La Croix, Paris, 2/5/61.)

NOTRE ENQUÊTE

La mise sur pieds et l'entraînement d'une équipe pour faire la cueillette des données dans une recherche scientifique pose les problèmes les plus variés et constitue une étape importante du travail.

Lorsqu'on doit procéder par interview, non seulement doit-on être d'une grande perspicacité dans le choix des enquêteurs, mais encore faut-il les plier à un sévère code d'étiquette sur la meilleure façon de se présenter pour obtenir des informations dans les meilleures conditions psychologiques.

Dans le cas de l'enquête à laquelle participe la Fédération, la première démarche pour assurer ce conditionnement favorable devait consister à renseigner la population sur les buts et les méthodes de l'enquête. Ceci fut fait par le truchement de la télévision et grâce à l'Assurance-Vie Desjardins à l'occasion de *Joindre les deux bouts*. De même, de nombreuses conférences de presse furent données aux journaux par les chargés de recherche et rapportées dans les journaux de toutes les régions. Enfin, plus proche des gens, MM. les curés et de nombreux gérants de Caisse se chargèrent de mettre leur population en confiance au sujet de la venue éventuelle d'intervieweurs.

Mais, de telles démarches ne dissipent jamais toutes les craintes. Et c'est ici qu'un entraînement sérieux s'impose à ceux qui feront la cueillette des données.

De nombreuses raisons peuvent être invoquées pour motiver un refus de recevoir les enquêteurs. La ménagère peut invoquer le manque d'intérêt, elle peut souligner qu'à son avis une telle étude n'a aucune espèce d'importance, elle peut vous soupçonner d'être un étranger (ex. : un envoyé gouvernemental ou autre) ou bien la personne à interroger n'aime pas la personnalité de l'intervieweur. Mais, l'arsenal des ménagères est plus complet ; elles n'ont pas le temps, il y a de la maladie au foyer, elle n'est pas as-

sez intelligente pour répondre, elle ne croit pas assez au secret de l'information qu'elle va donner, etc.

Un bon enquêteur doit être prêt à répondre, à faire face à chacune de ses objections et, surtout, il doit pouvoir les vaincre et amener la personne visitée à prendre confiance et à répondre aux questions.

Souignons en terminant l'ex-

cellent travail accompli par les enquêteurs dans la recherche sur les conditions des familles salariées. Le bilan total des refus qu'ils ont dû essayer s'élève à moins de 5%, ce qui, nous dit-on, confirme un excellent rendement. Il n'y a pas de doute que ces résultats sont également dus aux bons offices des gérants de Caisse.

NOS VISITEURS

... Du Tanganyika

L'abbé Grégoire B. Semba, du Tanganyika, en Afrique de l'est, a visité récemment le siège de la Fédération à Lévis en compagnie de M. Germain, administrateur de la Caisse populaire de Cap-Santé. Le R. P. Semba clôturerait ainsi un voyage d'études qui l'a conduit à Antigonish dans les milieux coopératifs de l'université Saint-François-Xavier ainsi qu'à Madison, Wisconsin, où l'abbé Semba a étudié le

mouvement de la C.U.N.A. L'abbé Semba a également séjourné dans plusieurs grandes villes canadiennes.

L'abbé Semba retourne chez lui avec un grand optimisme. D'après lui, le mouvement coopératif d'épargne et de crédit est promis à un grand succès au Tanganyika.

... De Port-au-Prince, Haïti

De passage à Québec, le R. P. Paul Chartiez, s.j., missionnaire en Haïti, en a profité pour effectuer une brève visite à la Fédération au cours de laquelle il a recueilli quelques brochures techniques et des feuillets de propagande édités par la Fédération. Le R. P. Chartiez est lui-même l'auteur d'une brochure intitulée *Vertus chrétiennes et coopération*.

Le R. P. Chartiez doit retourner bientôt en Haïti. Il a manifesté le désir d'être mieux informé du travail et de l'évolution de la Fédération. C'est notre intention de donner suite à ses souhaits.

... De Toronto

Mlle Mary Sullivan, comptable à l'Ontario Co-op Credit Society, a fait un voyage de quelques jours au Québec pour se familiariser avec le fonctionnement de nos Caisses centrales. Mlle Sullivan a été vivement intéressée par l'activité de la Caisse centrale de l'Union de Québec et par les services de mécanographie de la Fédération. Mlle Sullivan a également visité l'Assurance-Vie Desjardins et la Société d'assurance des Caisses populaires. Elle se rendait ensuite à la Caisse centrale Desjardins de Montréal puis à celle de Joliette. Nous espérons que son séjour dans nos organismes lui sera profitable ainsi qu'au mouvement auquel elle appartient.

LE BUDGET FAMILIAL

- Brochure de 32 pages.
- Format commode (5½" × 8")
- Couverture illustrée.
- Présentation simple.
- Utilisation facile.

C'est un article de propagande de premier choix pour la Caisse populaire, et chaque sociétaire souhaitera posséder et utiliser ce livret de budget.

Prix : \$0.10 l'unité
7.00 le cent
65.00 le mille

Vos commandes seront complétées sans délai, au comptoir de papeterie de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

Revue des journaux

LA MEILLEURE PROPAGANDE

Nous empruntons au Bulletin de l'Association des Caisses de crédit mutuel, de Nantes, France, ces réflexions judicieuses. Souhaitons qu'elles aient leur écho chez tous ceux qui, ayant accepté d'assurer des responsabilités à la direction de nos Caisses, pourraient faire plus et mieux dans le bon sens qu'elles indiquent.

La meilleure propagande, la plus efficace, est la propagande par l'exemple. Les administrateurs et les surveillants ne doivent pas se contenter de figurer nominativement dans les conseils ; ils doivent d'abord montrer par leur assiduité aux réunions l'importance qu'ils attachent aux mandats qu'ils ont acceptés.

Mais il faut aussi qu'en dehors des réunions, ils paient de leur personne : en recrutant des sociétaires parmi leurs parents et leurs amis et, d'une manière générale, parmi les personnes qui les connaissent bien et qui ont confiance en eux. Une simple conversation avec un voisin qui ne s'est jamais intéressé à la Caisse peut très bien le laisser indifférent ; mais elle peut aussi, si elle se produit à un moment opportun, amener à la Caisse un nouvel adhérent.

La confiance ne se commande pas ; il faut qu'elle vienne d'elle-même. Les tracts de propagande, les affiches ont, certes, leur utilité. Ils donnent au lecteur matière à réflexion ; ils préparent le terrain, mais, d'une manière générale, c'est une démarche personnelle, une conversation avec une personne que l'on estime et qu'on sait être très avisé, qui emporte la décision.

LE CANADA AUX CANADIENS

Le gouverneur de la Banque du Canada aussi bien que des officiers gouvernementaux et des hommes politiques éminents en ont eu long à dire ces derniers temps sur l'importance de garder le Canada aux Canadiens du point de vue

économique. Le feuillet *Co-op. Commentary* en profite pour rappeler que la meilleure façon de réaliser cette aspiration, c'est pour chacun de nous de faire partie d'une coopérative. Étant donné qu'en coopérative, producteurs et consommateurs sont les mêmes, le secteur coopératif du pays est à 100% canadien.

COMMENT ACHETER À CRÉDIT

Le *Credit Union Bridge* publiait récemment des conseils que vous voudrez sans doute communiquer à vos sociétaires en ce qui concerne certaines formes de crédit.

1° Achetez toujours au taux d'intérêt le plus bas. La plupart du temps vous pouvez obtenir un prêt de votre Caisse, ce qui vous permettra de payer comptant. Un prêt de banque ou de Caisse est toujours meilleur marché qu'une autre forme de prêt ou qu'un achat à tempérament.

2° Payez le plus tôt possible tout en évitant de vous fixer des remboursements trop élevés.

3° N'empruntez jamais avant le moment immédiat où vous aurez besoin du prêt.

4° Si cela est possible, utilisez une partie de vos épargnes ; c'est encore l'emprunt le moins dispendieux.

5° Empruntez le moins possible et jamais le maximum permis par le prêteur.

Quand vous achetez à crédit, rappelez-vous que vous empruntez de l'argent. Par conséquent, voici comment vous devez procéder :

— vous devez acheter la marchandise au prix le plus bas,

— vous devez acheter au taux d'intérêt (le prix de l'argent) le plus bas.

LA PUBLICITÉ DES BRASSERIES

Jeunesse ouvrière, le porte-parole de la jeunesse travailleuse, s'inquiète des tendances prises par la publicité des brasseries. « Il nous faut d'abord « dégonfler » les prétextes humanitaires que se donnent les brasseries. De fait, en encourageant les sports, les brasseries disent vouloir faire une œuvre humanitaire. Si tel est leur but, pourquoi toujours exiger le port de l'écusson, la plaque commémorative, et surtout fournir la boisson ? Il nous semble plutôt que leurs façons d'agir camouflent, aux yeux du public, leurs intérêts capitalistes. Leur sens civique et leur auditoire serait beaucoup plus profitable s'ils le faisaient plus gratuitement sous forme d'octrois répartis entre les diverses organisations de loisirs. »

Crédit à la consommation

LE volume du crédit à la consommation a dépassé les trois milliards de dollars en avril ; c'est une augmentation de 7% sur le volume à la même date l'an dernier. Le plus large accroissement est intervenu dans le domaine des prêts personnels par les banques qui sont passés de 1 à 1.2 milliards. L'accrois-

sement du crédit dans les magasins à rayons a été de 38 millions cependant que la dette des consommateurs auprès des magasins de meubles et d'appareils électriques déclinait de 3 millions. Il en a été de même des prêts faits à la consommation par des compagnies de finance ; le déclin a été de 804 millions à 786 millions.

Jean XXIII exhorte les coopérateurs

NOUS estimons opportun de faire ici quelques remarques au sujet de l'entreprise artisanale et des coopératives

Il faut noter tout d'abord que ces deux formes d'entreprises doivent, pour être viables, s'adapter constamment aux structures, au fonctionnement, aux productions, aux situations toujours nouvelles, déterminées par les progrès de la science et des techniques, et aussi par les exigences mouvantes et les préférences des consommateurs. Cette adaptation doit être réalisée en premier lieu par les artisans et les coopérateurs eux-mêmes.

À cette fin, il est nécessaire que les uns et les autres aient une bonne formation technique et humaine et soient organisés professionnellement. Il est non moins indispensable que soit appliquée une politique économique idoine, en ce qui regarde surtout l'instruction, le régime fiscal, le crédit, les assurances sociales.

Au reste, l'action des pouvoirs

publics en faveur des artisans et coopérateurs trouve sa justification dans ce fait aussi que leurs catégories sont porteuses de valeurs humaines authentiques et contribuent au progrès de la civilisation.

Pour ces raisons, Nous invitons en esprit paternel Nos très chers fils, les artisans et coopérateurs dispersés dans le monde en-

tier, à prendre conscience de la noblesse de leur profession, de leur contribution importante à l'éveil du sens des responsabilités, de l'esprit de collaboration, pour que demeure vif, dans la nation, le goût d'un travail fin et original.

(Lettre encyclique *Mater et Magistra*, juillet 1961.)

BILLET

(Suite de la page 142)

« Enfin, dit-il, remplissons-nous la panse ; c'est un Pactole que de voir tant de volailles : fini le jeûne, mangeons ; au diable la disette. »

— « Eh, Eh, il faut se méfier, riposta prudemment le vieux : prends le conseil d'un ancien qui a de l'expérience, surveille ton estomac qui pourrait te jouer de vilains tours et apprends à être prévoyant ; c'est dans l'abondance qu'il faut prévoir la disette. L'imprévoyance a déjà été cause de bien des maux. Si tu ne veux pas avoir faim plus tard, ménage aujourd'hui... La fête durera plus longtemps... »

Il y eut discussion, riposte, échange de mots ; on en vint aux gros, en se traitant de tête folle, mesquin, écervelé, goinfre.

Et chacun tint son bout, tous les deux avaient raison.

La prudence du plus vieux ne lui permit de manger qu'à sa faim, conservant les restes de sa part pour plus tard... pour les temps creux.

Le jeune fanfaron mangea tellement qu'il en éclata ; il mourut sur l'amas de richesses dont il n'avait pu venir à bout. Le lendemain, au petit jour, le vieux renard revint sur les lieux du carnage pour se rendre compte d'abord, de l'étendue du massacre et augmenter son bagage d'expérience.

Mal lui en prit car le maître, furieux, l'attendait de pied ferme, le tira sans scrupule à bout portant, et le tua.

* * *

Les jeunes et les vieux ont des défauts qui leur sont propres : celui qui commande à les siens, de même que celui qui obéit. C'est, je crois, la première leçon qui se dégage de ce récit.

Mais, j'en découvre une autre que je soumets à votre réflexion ! Les jeunes peuvent manquer de sérieux, de sagesse, ils peuvent être « sans cervelle ». S'ils saisissent le plaisir à pleines mains, ils se montrent trop souvent insatiables : beau-coup trop en meurent.

Les vieillards, à leur tour, sont-ils toujours assez malléables ? Ne tiennent-ils pas trop, sous prétexte d'expérience acquise, à leurs désirs, parfois à leurs caprices ?

Pourrait-on, sans trop grande erreur, opposer à une jeunesse gaspilleuse, une vieillesse trop avare ?

Dites-moi si...

Plutôt non, pensons-y.

À TOUTES LES CAISSES POPULAIRES !

Attention !



Tarif postal : re « Revue Desjardins »

◆ Nous vous avons fait parvenir, en août, une formule d'abonnement à la *Revue Desjardins*, ceci afin que la revue puisse être autorisée comme envoi postal de deuxième classe.

◆ Nous vous demandons instamment de remplir et de nous faire parvenir dans le plus bref délai ces formules. Chaque formule devra être remplie par la Caisse et dûment signée par la personne abonnée.

◆ Nous comptons que toutes les Caissees feront diligence pour éviter des délais inutiles.

Un code d'éthique professionnelle

LA Fédération s'occupe actuellement à mettre au point un code d'éthique professionnelle pour tous les dirigeants du mouvement Desjardins. Cette initiative prend place dans le cadre des travaux du comité provincial d'éducation et de propagande et fait suite aux désirs maintes fois exprimés de plusieurs dirigeants de Caisses ainsi que des organisateurs des différents congrès de Caisses populaires tenus depuis quelques années.

La décision de travailler définitivement à la réalisation de ce projet a été prise récemment lors d'une réunion du comité provin-

cial d'éducation et de propagande. Le publiciste de la Fédération a été, dès ce moment, chargé d'élaborer un projet à partir des diverses conférences qui ont été données sur le sujet, soit au cours de congrès, soit au cours de réunions régionales ou locales de membres dirigeants des Caisses populaires. Il est probable qu'un premier projet sera bientôt soumis pour étude par les dirigeants. À partir des améliorations qui seront apportées au texte à ce moment, de nouvelles versions en seront soumises jusqu'à la mise au point d'un document jugé satisfaisant.

Sur quoi portera le code d'éthique? En gros, sur le mode des

relations qui doivent exister entre sociétaires et dirigeants puis sur le mode des relations existant entre les membres des diverses commissions d'une Caisse populaire.

Nous souhaitons que les dirigeants de chaque Caisse populaire suivent avec attention l'élaboration de ce projet et au terme, qu'ils le reçoivent avec toute l'importance que mérite un tel document. Mieux qu'un de ces *credo* fictifs que l'on voit encadrés dans toutes sortes de bureaux, le code d'éthique doit contenir en fait l'ensemble des attitudes qui doivent être celles d'un dirigeant imbu de la pensée et des visées de Desjardins.

Délégués des Caisses populaires à Charlottetown (I.-P.-É.)

LA Fédération a délégué des représentants au congrès annuel de l'Association canadienne des éducateurs de langue française qui a eu lieu à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 22 au 25 août 1961.

À titre de membre de cet organisme, la Fédération avait droit d'envoyer cinq délégués au congrès. Faisaient partie de la délégation au congrès : MM. Émile Girardin, président de la Fédération ; François Laroche, gérant de la Caisse populaire d'Arvida et président de la Commission d'éducation économique de l'A.-C.E.L.F. ; Adrien Bernard, gérant de l'Union régionale de Gaspé et administrateur de la Fédération ; et Fidèle-A. Belliveau, président de l'Union régionale de Sherbrooke.

Le congrès avait cette année pour thème : *Avenir du Canada et culture française*. Après une conférence d'ouverture intitulée : *La culture française, force vitale dans l'avenir du Canada*, le thème général du congrès a été repris en

diverses commissions sous ses aspects philosophique, artistique, littéraire, scientifique, pédagogique, économique, sociologique, politique et théologique.

Le mouvement Desjardins ne

se manifeste pas seulement dans le secteur économique de la vie communautaire ; il le fait partout où son action a quelque chance d'être efficace et profitable.

Patronage, liberté, coopération...

UN des participants à une récente émission éducative de Radio-Canada s'est levé pour faire l'éloge du système coopératif. C'était au cours d'une émission consacrée au patronage politique. Cherchant des raisons profondes à l'existence du patronage politique, les participants en vinrent à dire qu'il dénotait un manque d'esprit démocratique qui faisait obstacle à la liberté et qui exploitait la pauvreté, la misère, l'ambition, le goût du luxe. Faisant allusion à la coopération, un par-

ticipant fustigea le piètre esprit démocratique de nos gens et souligna qu'il n'en serait pas longtemps ainsi, s'ils se faisaient coopérateurs. « Car, en coopération, on est libre, l'assemblée générale est souveraine, chacun doit y faire valoir son point de vue ; bref, dans la coopérative, on apprend l'esprit démocratique. »

Sommes-nous à l'image de ce que cet homme pense des coopérateurs? Il faut, en le souhaitant, se mettre à la tâche de le devenir.

Les inspecteurs-propagandistes à Joliette

DES inspecteurs-propagandistes des dix Unions régionales se sont réunis à Joliette au mois de juin pour discuter de leurs problèmes communs en regard de la croissance accélérée du mouvement et, par conséquent, du travail d'inspection.

L'ordre du jour comportait des exposés par MM. Lucien Pilon, Gilles Laferrière et Rosaire Couture. Les sujets : *Problèmes financiers des petites Caisses, Définition du travail d'un inspecteur d'Union régionale et Moyens à prendre pour inciter les membres des trois Conseils à mieux s'acquitter de leur mandat.* Ces différents sujets furent ensuite abor-

dés en discussion ; M. Normand Lemire, inspecteur-propagandiste à l'Union régionale de Joliette, dirigeait les délibérations.

Le chef des inspecteurs de la Fédération, M. Rosario-H. Tremblay, a pris la parole au cours de cette journée d'étude pour présenter aux délégués ce qu'il conçoit comme étant le travail d'un inspecteur de la Fédération. Pour sa part, M. J.-O. Lefebvre, directeur des relations extérieures de l'Union régionale de Montréal, a fait un exposé de 15 minutes sur l'assemblée générale des sociétaires et plus précisément sur sa préparation éloignée et immédiate.

C'est M. Jean-Baptiste Lefebvre, président de l'Union régionale de Joliette, qui a souhaité la bienvenue aux inspecteurs. Le dîner fut gracieusement offert aux délégués par les administrateurs de l'Union régionale de Joliette.

La réunion se termina par l'adoption des vœux et la formation du nouveau comité qui sera chargé d'organiser la prochaine journée d'étude. Car il semble bien que ces réunions périodiques sont en train de constituer une tradition ; c'est un signe que les inspecteurs-propagandistes envisagent leur travail avec sérieux et qu'ils collaborent activement à la promotion du mouvement.

Important jugement de la Cour suprême

LES coopératives ont accueilli avec faveur une récente décision de la Cour suprême du Canada en matière de taxation des coopératives. La Cour vient en effet de décider que la Société coopérative agricole de Granby pourra déduire de l'impôt les intérêts payés de 1947 à 1953 aux détenteurs d'actions privilégiées. Le jugement concerne une somme totale de près de \$100,000. La Société coopérative alléguait qu'en dépit du terme « action » les véritables relations entre la coopérative et les détenteurs d'actions étaient celles d'emprunteur à créancier et non de simple actionnaire d'une compagnie.

Le certificat indiquait que son détenteur avait souscrit une action aux conditions inscrites à l'endos. La Cour décida que ces stipulations ne décrivaient pas adéquatement les droits du détenteur d'action. Ces droits ne sont pas équivoques ; ils constituent une promesse de la coopérative de payer à maturité au dé-

tenteur le principal plus un intérêt de 5%. La date de maturité n'est pas indiquée sur le certificat mais le principal doit être remboursé en entier en dix ans.

Le jugement établit donc que le caractère d'une obligation n'est pas déterminé par les termes utilisés sur le document mais davantage par la nature même de l'obligation. Comme une part de coopérative n'est pas du tout la même chose qu'une part dans

une entreprise privée à but lucratif (1° sa valeur reste la même, 2° l'intérêt est limité), cette décision de la Cour suprême contribue, bien faiblement, il est vrai, à une meilleure connaissance de ce qu'est le capital social dans une coopérative. Dans une coopérative, le capital social rend possible la création de la coopérative ; elle n'a pas pour but d'assurer un profit à son détenteur.

La taxation des coopératives

M. D. L. MORRELL, directeur-gérant de la Chambre canadienne de Commerce a refusé de donner suite à une requête de M. R. Staples, président de la C.U.C., demandant que la Chambre rectifie un de ses jugements sur la taxation des coopératives. Dans un texte uti-

lisé sur les ondes radiophoniques par les chambres locales, on affirmait que la croissance des coopératives était liée à des privilèges en matière fiscale. M. Staples a souligné que sauf au cours des trois premières années d'opération, une coopérative est taxée de la même façon que toute autre entreprise.

« Joindre les deux bouts » fait place à une nouvelle émission

LE 18 octobre dernier a débuté à l'antenne de Radio-Canada une nouvelle émission produite en collaboration avec Radio-Canada par l'Assurance-Vie Desjardins et les Caisses populaires. La nouvelle émission, qui s'intitule *Droit de cité*, passe en revue le rôle du citoyen dans le gouvernement municipal.

Bien que par son contenu cette série d'émissions soit totalement différente de celles que nous avons

pu apprécier à l'enseigne de *Joindre les deux bouts*, les techniques, les méthodes et l'orientation fondamentale des programmes restent les mêmes. Il s'agit d'une émission éducative, sorte de tribune populaire qui permet à une foule d'administrateurs municipaux et de contribuables de faire le point de la vie politique municipale.

Droit de cité présentera entre autres des émissions sur les élec-

tions, le budget, l'évaluation, l'endettement, l'urbanisme, le réaménagement urbain, les expropriations, etc.

Comme on peut le constater, cette série de programmes promet d'être extrêmement intéressante. Parce qu'elle accentuera chez le contribuable son sentiment d'appartenance à la communauté municipale, la série *Droit de cité* ne peut avoir que d'heureux résultats.

Service de renseignements

Q. — Quelles sont les raisons qui nécessitent un procès-verbal des décisions de la commission de crédit ?

R. — La loi des Syndicats coopératifs de Québec (qui régit les Caisses populaires) confie à une commission de crédit le soin de juger les demandes d'emprunt des sociétaires, de décider si le prêt sera accordé ou refusé.

L'article 66 des statuts des Caisses populaires se lit ainsi : « La commission de crédit examine toutes les demandes de crédit, vérifie la solvabilité et les garanties morales et matérielles offertes, et se prononce à l'unanimité des membres présents sur leur admissibilité ou leur rejet. Elle fixe le taux d'intérêt et les conditions de toute opération de prêt . . . Elle doit connaître exactement l'emploi que l'emprunteur se propose de faire du prêt sollicité, etc. . . . »

Il est donc établi clairement que les commissaires de crédit ont le contrôle absolu des prêts à être consentis à même les épargnes des sociétaires et qu'il importe que les conditions de chaque prêt soient bien établies. Il faut, pour cela, que les conditions de prêts et les circonstances dans lesquelles ils sont consentis ou refusés soient consignées dans un procès-verbal, afin d'établir clairement que les commissaires de crédit ont bien accompli leurs fonctions et que les intérêts de la Caisse ont été bien protégés. Dans l'intérêt des commissaires de crédit et de la Caisse elle-même, un procès-verbal relatant les conditions des prêts consentis

doit être fait et approuvé avant la levée de la réunion. Cette détermination bien nette du but des prêts et de leurs conditions (taux d'intérêt, modes de remboursement, échéances) permet d'écarter toute contestation. Il arrive parfois que certaines restrictions sont mises à l'avance des fonds prêtés. Ainsi, par exemple, on exigera dans un prêt pour la construction d'une maison que les factures soient produites à la Caisse populaire ; l'argent devra être avancé sous forme de paiement de comptes des matériaux de construction et des salaires des ouvriers, etc. . . . Ces conditions doivent être inscrites au procès-verbal pour la protection même de la Caisse ; on est ensuite en mesure d'établir par un document officiel toutes les conditions du prêt et d'écarter ainsi toutes contestations.

Lorsque l'emprunteur éventuel se présente à la Caisse, on remplit une formule de demande d'emprunt (FQ-260 — en vente au Service de la papeterie de la Fédération des Caisses populaires, édifice Desjardins, Lévis). Le gérant le soumet ensuite à l'attention de la commission de crédit, et le procès-verbal qu'elle contient est rempli séance tenante, ce qui simplifie beaucoup les choses. Dans tous les autres cas, les décisions de la commission de crédit doivent être évidemment consignées dans un procès-verbal.

Les commissaires de crédit doivent s'assurer que leurs décisions sur les prêts qu'ils étudient les raisons et les conditions des prêts, soient bien inscrites au procès-verbal. Et qu'ils signent le procès-verbal avant de quitter le local de la Caisse.

Que doit mentionner le procès-verbal? Outre la date de la réunion, les noms des commissaires de crédit présents, il doit indiquer le nom de l'emprunteur, le montant du prêt en lettres et en chiffres, ses conditions : taux d'intérêt, échéances, modes de remboursement, garanties exigées, s'il y a lieu, et les restrictions, le cas échéant, sur l'avance de l'argent, sans omettre de bien mentionner que le

prêt a été accepté à l'unanimité ou refusé, ou qu'il est à considérer de nouveau.

De la sorte, les droits de la Caisse et les droits de l'emprunteur sont nettement définis, l'intérêt de la Caisse et l'intérêt de l'emprunteur se trouvent protégés ; de plus, la responsabilité personnelle des commissaires de crédit, qui se sont bien acquittés de leur fonction, se trouve dégagée.

Les loisirs du voisin : une importante évolution depuis 1955

UN bulletin périodique publié par la *Chase Manhattan Bank*, de New-York, nous fournit des renseignements extrêmement intéressants concernant les habitudes de loisirs aux États-Unis. On y apprend entre autres que les américains sont de plus en plus actifs dans l'utilisation de leurs moments de loisirs. Même s'ils dépensent actuellement 18% plus qu'en 1955 pour assister à des démonstrations sportives, ceci n'explique pas tout.

Ainsi, les ventes d'appareils de télévision ont décliné de 22% depuis 1955. Par ailleurs, les dépenses concernant l'achat de livres se sont accrues durant la même période de 65%, les dépenses en voyages de 58%, pour le théâtre, l'opéra, les dépenses se sont accrues de 49%. Les dépenses en achats de revues, journaux ont connu elles aussi une hausse de 14%.

De même, nos voisins du sud dépensent 53% de plus qu'en 1955 en participation aux sports, 47% de plus en achat d'équipement sportif et 37% pour acheter ou entretenir des fleurs et des plantes. Les musées connaissent une recrudescence d'affluence, le nombre des musiciens amateurs s'est accru de 40%.

Cet intérêt de plus en plus marqué pour les activités culturelles résulte en majeure partie de l'élévation constante du niveau de vie. Mais, le bulletin souligne avec raison que les

moyens modernes de communication ont élargi l'horizon culturel de toutes les classes sociales.

Ces réalités sont encourageantes ; elles nous indiquent combien les périodes de loisirs peuvent

être bienfaisantes non plus seulement pour le corps mais également pour l'esprit.

Dans cette civilisation technique dont nous sommes, la place est large faite à la culture.

Consultation légale

DE LA SURVEILLANCE DES PRÊTS

Q. — *Le conseil d'administration a-t-il le droit d'exercer une surveillance sur les prêts, c'est-à-dire de prendre connaissance des prêts qui sont faits et de voir comment les remboursements s'effectuent ?*

R. — Pour ma part, je n'hésite pas à vous dire que non seulement un directeur a le pouvoir de se renseigner de la sorte, mais il a même le devoir de le faire.

En effet, la gestion de la société est du ressort du conseil d'administration. C'est lui qui constitue dans la Caisse l'autorité qui lui est confiée par l'as-

semblée générale, et qu'il doit statuer sur tout ce qui a trait aux intérêts de la société.

Les règlements habituellement en vigueur confirment à mon avis ce que je vous exprime ci-haut en disant que la commission de crédit propose au conseil d'administration les mesures requises pour le règlement des fonds suivants les besoins de la société.

Il y a, de plus, comme vous le savez, appel de la décision de la Commission de crédit au conseil d'administration. Ceci démontre l'autorité supérieure des membres du conseil d'administration.

LE CONSEILLER JURIDIQUE

TABLE D'INTÉRÊT À 2¼ ET 2¾% PAR ANNÉE

- À la demande de quelques Caisses populaires, nous avons préparé des cartes d'intérêt trimestriel à 2¼ et 2¾% par année.
- Si vous êtes intéressés à vous procurer de ces cartes, elles sont disponibles à notre comptoir de papeterie au prix de \$0.20 l'unité.



**« Une grande misère parmi les hommes,
c'est qu'ils savent si bien ce qui leur est dû
et qu'ils sentent si peu ce qu'ils doivent aux autres. »**
(ANONYME)